



Vivre à **SERQUIGNY**



Bulletin d'informations municipales
N° 38 - Juillet 2014

Un moment d'émotion

Le vendredi 30 mai, notre Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) Michel MARZEC a été agressé, frappé par des individus sur la voie publique dans l'exercice de ses fonctions.

Secouru rapidement par la pharmacie de Serquigny que nous remercions de son aide, les adjoints Mme VATINEL, M. PIGNET ainsi que M. Le Maire se sont rendus sur place immédiatement.

M. MARZEC a été conduit vers le centre hospitalier de Bernay sur intervention des pompiers, une fracture de la face a été décelée.

L'auteur des faits a été arrêté immédiatement par la gendarmerie et mis en garde à vue,

M. MARZEC a porté plainte, ainsi que M. Le Maire.

Nous avons pris un avocat pour défendre les intérêts de notre agent et ceux de la Commune.

Nous serons attentifs pour que cet individu soit sévèrement sanctionné.

Nous apportons notre entière solidarité à M. MARZEC ainsi qu'à sa famille durement touchée par cette affaire.



**Le samedi 5 juillet
de 9h à 17h
à la salle des fêtes
Collecte de sang
organisée par
l'Etablissement
Français du Sang**

La fréquentation des sites de collecte est en baisse, or le sang ne se congèle pas et la durée de vie des produits sanguins est courte (42 jours pour les globules rouges, 5 jours pour les plaquettes).

La générosité est indispensable chaque jour.

Pourtant **10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour** pour soigner un million de malades par an.

Vous aussi, sauvez des vies, donnez votre sang !

Restons mobilisés pour maintenir un bon niveau de réserves en produits sanguins.

Dans le cadre du centenaire du début du conflit de 14/18, la commune souhaite organiser une exposition.

Si des habitants de Serquigny sont détenteurs de courriers, souvenirs, d'objets divers, etc....

Ils peuvent prendre contact avec la Mairie de Serquigny au 02 32 44 10 15.

Sommaire

3 Edito

4 Présentation de la nouvelle équipe municipale

7 Présentation des commissions

8 Budget

11 Délibérations du Conseil Municipal

15 Les travaux

18 Visites et activités des écoles

19 Temps libre éducatif

20 Du côté de nos aînés

21 Les manifestations des 12/13 et 14 juillet

22 La médiathèque

24 Le sport

26 Renseignements utiles



N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune.

www.serquigny.fr

Madame, Monsieur,

Vous venez de m'accorder avec ma liste Agissons Ensemble pour Serquigny une nouvelle fois votre confiance.

Je vous en remercie sincèrement, avec mon équipe renouvelée, permettant de préparer l'avenir je poursuivrai avec dynamisme la gestion de notre commune.

Dès sa mise en place, le nouveau Conseil s'est réuni pour voter le budget 2014.

Celui-ci marque la volonté de poursuivre les aménagements engagés et de travailler à l'application de notre programme municipal.

Par ces temps de rigueur budgétaire, nous veillons à faire des choix en faveur de projets essentiels pour l'avenir de la commune.

Comme vous pouvez le constater dans ce journal, nous apportons une attention toute particulière à nos écoles.

La dernière tranche des travaux de centre-ville sera réalisée sans nouvel emprunt.

Des études sont en cours pour sécuriser et embellir les entrées de ville. Les travaux seront réalisés sur plusieurs budgets.

Notre projet de pôle socio médical se poursuit avec l'espoir de le faire démarrer en 2015.

Nous allons réceptionner 13 nouveaux logements locatifs rue du Locqueraie, la maison face à la mairie et l'ancienne Poste seront réhabilités dans ce sens.

Nous préparons pour l'année prochaine la réfection de la nef de notre église.

J'attire votre attention sur le Parc Communal pour lequel nous consentons beaucoup de moyens.

Cet espace de liberté, de promenade, doit être respecté par les utilisateurs en matière d'utilisation des jeux, de la tenue des animaux et du parc lui-même.

Des poubelles et des sacs seront installés pour nos amis les chiens, je demande aux propriétaires d'en faire bon usage.

Pour la 1^{ère} fois, la commune participera au concours départemental des villages fleuris.

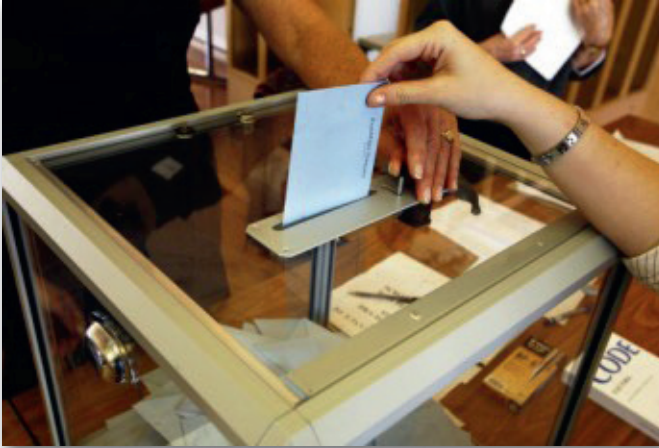
Je souhaite aux organisateurs des prochaines manifestations estivales un bon succès et je vous invite nombreux.



Lionel PREVOST
Maire de Serquigny
Vice Président du Conseil Général de L'eure
Vice Président de l'Intercom Risle et Charentonne
Vice Président du Pays Risle -Charentonne



Elections municipales du 23 mars 2014



Le nouveau mode de scrutin (scrutin de liste pour les communes de 1000 habitants ou plus) s'est appliqué à notre commune de Serquigny. Ce sont 894 personnes qui se sont déplacées pour prendre part au vote, soit 60,8 % des électeurs.

La liste « Agissons ensemble pour Serquigny » conduite par Lionel PREVOST composée de neuf femmes et de dix hommes a recueilli 768 voix soit 86 % des suffrages exprimés.

Ce vote a permis dès le 1^{er} tour d'élire la totalité de la liste, ainsi que les Conseillers Communautaires.

Lors du premier Conseil Municipal, le vendredi suivant, la nouvelle équipe procédait à l'élection du Maire et de ses 5 adjoints. Tous les 6 furent élus à l'unanimité. Deux délégués (à la voirie, et aux finances) furent également nommés pour renforcer le bureau municipal.



Rosa QUIER doyenne du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée.
Elle invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire.



De bas en haut et de gauche à droite :

Thierry PIGNET, Lionel PREVOST, Martine VATINEL, Sylvie METTON, Déborah COSTENOBLE, Claudine DERIOT, Benjamin PIQUENOT, Frédéric DELAMARE, Josiane VARAISE, Virginie LE GOFF, Philippe DANNEELS, Eric LEFEBVRE, Rosa QUIER, Armand COROUGE, Philippe MUHLMEYER, Elisabeth PICHEREAU-QUENTIN, Sylvie GERMAIN, Patrick VALENTIN, Charles CORDIER

Maire : Lionel PREVOST

Adjoints :

Thierry PIGNET : chargé des affaires scolaires et de l'administration de la commune.

Martine VATINEL : chargée de la jeunesse, et du centre communal d'action sociale.

Eric LEFEBVRE : chargé de l'information et du sport

Josiane VARAISE : chargée des affaires culturelles

Armand COROUGE : chargé des travaux et de la voirie

Délégués :

Philippe DANNEELS : délégué à la voirie

Frédéric DELAMARE : délégué aux finances.

Communauté de Communes :

5 titulaires : Lionel PREVOST, Philippe DANNEELS, Frédéric DELAMARE, Martine VATINEL, Josiane VARAISE,

2 remplaçants : Eric LEFEBVRE, Virginie LE GOFF.



Lionel PREVOST
70 ans
Maire
Vice-Président du Conseil Général
1^{er} Vice-Président de l'Intercom
1^{er} Vice-Président du Pays



Thierry PIGNET
60 ans
Retraité Saint Louis Sucre
1^{er} Adjoint



Martine VATINEL
58 ans
Guichetière référente
2^{ème} Adjointe



Eric LEFEBVRE
56 ans
Responsable formation
3^{ème} Adjoint



Josiane VARAISE
65 ans
Directrice d'école retraitée
4^{ème} Adjointe



Armand COROUGE
66 ans
Retraité SNCF
Président du Football Club
5^{ème} Adjoint



Philippe DANNEELS
56 ans - Agriculteur
Président de la Caisse Locale
du Crédit Agricole
Conseiller municipal délégué



Frédéric DELAMARE
47 ans
Proviseur de Lycée
Conseiller municipal délégué



Charles CORDIER
43 ans
Dessinateur Bureau d'étude
Conseiller municipal



Déborah COSTENOBLE
27 ans
Infirmière
Conseillère municipale



Claudine DERIOT
56 ans
Technicienne administrative
Conseillère municipale



Sylvie GERMAIN
51 ans
Secrétaire
Conseillère municipale



Virginie LE GOFF
42 ans
Comptable
Conseillère municipale



Sylvie METTON
37 ans
Assistante
approvisionnement
Conseillère municipale



Philippe MUHLMAYER
46 ans
Artisan
Conseiller municipal



Elisabeth
PICHEREAU-QUENTIN
55 ans
Professeur de Lycée
Conseillère municipale



Benjamin PIQUENOT
27 ans
Educateur Sportif
Conseiller municipal



Rosa QUIER
74 ans
Retraitée de Laboratoire
Présidente UNRPA
Conseillère municipale



Patrick VALENTIN
61 ans
Retraité Saint Louis Sucre
Conseiller municipal

FINANCES



L. PREVOST, F. DELAMARE
T. PIGNET, M. VATINEL,
E. LEFEBVRE, J. VARAISE
A. COROUGE, P. DANNEELS.

CULTURE - ANIMATION



J. VARAISE, E. LEFEBVRE,
C. CORDIER, F. DELAMARE,
D. COSTENOBLE, S. METTON,
B. PIQUENOT, R. QUIER.

INFORMATION



E. LEFEBVRE, J. VARAISE,
D. COSTENOBLE, C. DERIOT,
F. DELAMARE, S. METTON,
R. QUIER.

Centre Communal d'Action Sociale DELEGUES CCAS

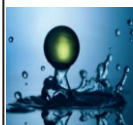
Président : L. PREVOST

Membres : E. LEFEBVRE, V. LE GOFF,
E. PICHEREAU-QUENTIN, M. VATINEL.

Délégués désignés : Mmes LEFEBVRE,
LELODEY, DUCROCQ, POUPARD.

SAEP

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable



Titulaire : L. PREVOST
Suppléant : A. COROUGE

DELEGUE DEFENSE



Délégué : P. VALENTIN

TRAVAUX - VOIRIE ENVIRONNEMENT



A. COROUGE, P. DANNEELS,
C. CORDIER, C. DERIOT,
E. LEFEBVRE, P. MUHLMAYER,
T. PIGNET, P. VALENTIN,
R. QUIER, J. VARAISE,
M. VATINEL.

ECOLES - JEUNESSE - SPORT SERVICES PERISCOLAIRES



T. PIGNET, M. VATINEL,
E. LEFEBVRE, A. COROUGE,
S. GERMAIN, V. LE GOFF,
S. METTON, P. MUHLMAYER,
E. PICHEREAU-QUENTIN,
B. PIQUENOT, J. VARAISE,
R. QUIER.

JURY D'APPEL D'OFFRES



Président : L. PREVOST

Titulaires : P. DANNEELS,
A. COROUGE, C. CORDIER.

Suppléants : F. DELAMARE,
T. PIGNET, M. VATINEL.

SIEGE

*Syndicat Intercommunal d'Electricité
et Gaz de l'Eure*



Titulaire : L. PREVOST

Suppléant : F. DELAMARE

ASARM

*Association Syndicale Autorisée
de la Risle Médiane*



Titulaire : P. MUHLMAYER

Suppléant : C. CORDIER

SECOMILE

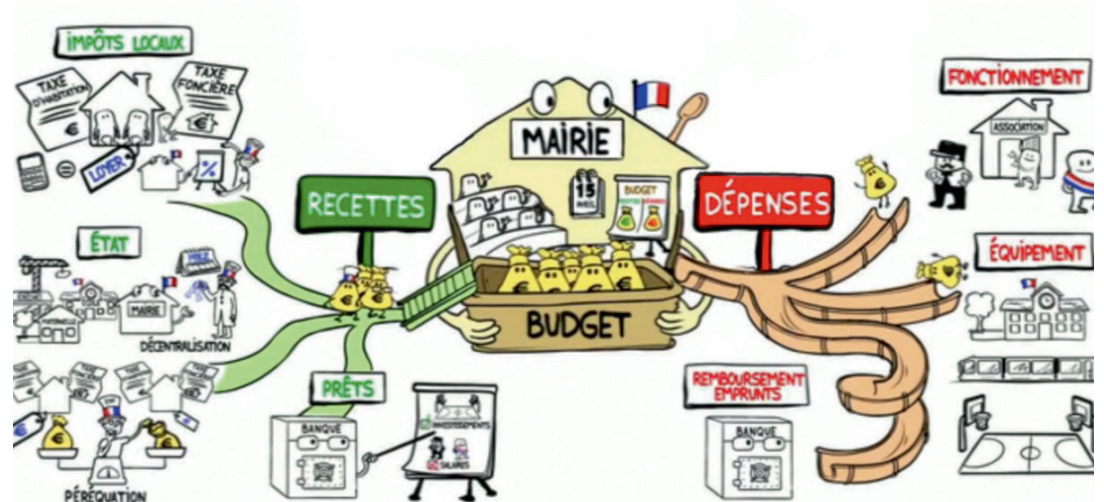
Société d'Economie Mixte du Logement



Titulaire : L. PREVOST

Suppléant : A. COROUGE

Symbole des orientations politiques de la municipalité, le budget communal est voté avant le 31 mars de chaque année par le conseil municipal



Budget et son contenu

Le budget retrace, comme le budget d'une famille, les dépenses et les recettes d'une année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Pour plus de visibilité et de rigueur, le budget communal comporte deux sections :

- fonctionnement courant d'une part
- investissement de l'autre.

Chacune des deux sections comporte une partie dépense et une partie recette.

Les dépenses correspondent au coût de fonctionnement des services ainsi qu'au financement des investissements.

Les recettes correspondent aux dotations de l'État, aux impôts locaux et à des sources de financement comme les subventions.

● LA PRÉPARATION :

La préparation budgétaire occupe 3 mois de l'année de janvier à mars, il est étudié par la commission des finances et le bureau municipal avant d'être présenté au Conseil Municipal. Il est également vu avec le Percepteur. Il tient compte des projets engagés, des idées émises tout au long de l'année par les conseillers en commission, et des besoins manifestés dans la commune. Il faut parfois des années pour faire aboutir un projet.

Des choix sont à faire en permanence pour maintenir les dépenses et les recettes, sans augmenter la fiscalité.

L'exercice n'est pas toujours aisé, en fonction de nos orientations, des obligations de mises aux normes ou légales.

Le budget est voté avant le 31 mars mais les services peuvent engager une fraction des crédits alloués dès le 1^{er} janvier pour permettre le fonctionnement régulier du service public communal.

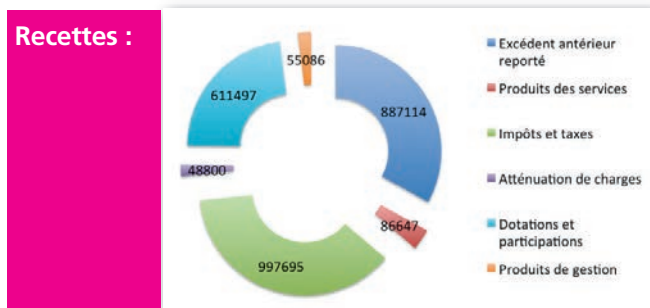
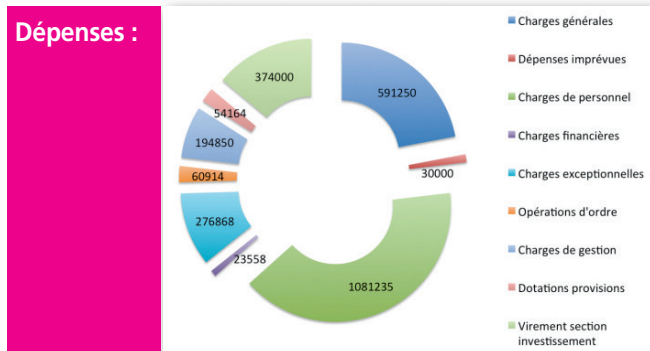
Déclaration du Maire au Conseil Municipal :

Dans un contexte international et national marqué par la crise économique, la situation des collectivités locales est particulièrement difficile. Pour la ville de Serquigny comme pour beaucoup d'autres, il est nécessaire de maîtriser les dépenses pour affronter le présent sans compromettre l'avenir. Grâce à une gestion rigoureuse, la Ville poursuit sa politique sans augmentation de son taux de fiscalité locale. Elle parvient à maintenir un haut niveau de service public et d'investissement pour préparer l'avenir.

Fonctionnement

● **Le budget de fonctionnement comporte deux sections :**

- la section dépenses
- la section recettes



● **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses générales de la commune :

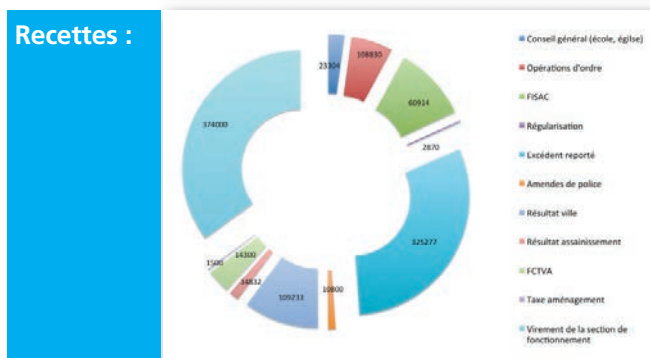
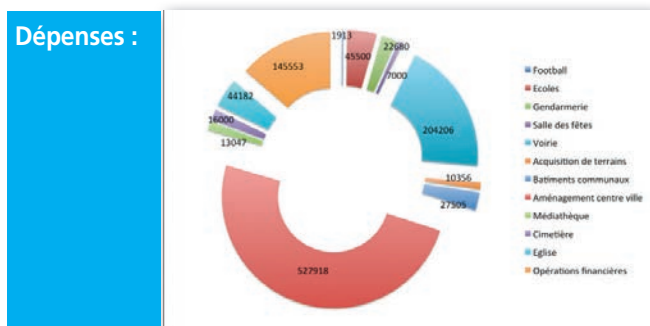
- les dépenses de personnel
- l'entretien des bâtiments et voies
- l'énergie pour le chauffage des bâtiments
- le fonctionnement des services scolaires (fournitures, équipements, transports scolaires...)
- les contrats d'entretien de maintenance
- les contrats de prestation de services
- les subventions versées aux associations et autres organismes

La section de fonctionnement enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participation de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation.

Investissement :

● **Le budget d'investissement comporte deux sections :**

- la section dépenses
- la section recettes



● **La section d'investissement**

La section de fonctionnement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer des nouveaux. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat et de l'autofinancement. Elle prévoit :

- la poursuite de l'aménagement du centre ville
- un programme de travaux aux écoles
- des travaux sur les bâtiments communaux et au cimetière
- quelques travaux conservatoires sur l'église
- des fournitures pour la médiathèque
- des travaux sur le terrain de football
- le remboursement des emprunts

Synthèse du budget principal primitif 2014 :

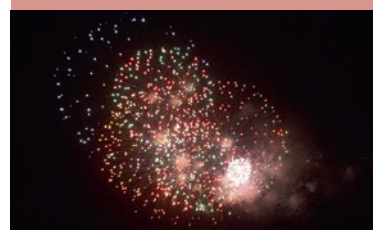
Le budget 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 065 860 € en investissement et à 2 686 839 € en fonctionnement.

Subventions aux Associations

Total des subventions accordées aux associations : 43 000 euros

ACPG CATM TOE	750
ADMR	677
AS CARSIX	413
ALCOOL ASSISTANCE	300
AMICALE DES CHASSEURS	185
USAGERS SNCF DE BERNAY	46
DON DU SANG DE BERNAY	61
BITUME 27	87
CLUB DE L'AGE D'OR	1868
CLUB DE LA CHARENTIONNE (PETANQUE)	598
COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME	25
COMITE DES FETES	6450
FEU D'ARTIFICE	2500
CROIX ROUGE FRANCAISE	52
SCB GYMNASTIQUE	60
DDEN	35
ENTENTE CYCLISME	3051
ENTENTE CYCLISME (COURSE)	730
FOOTBALL CLUB	17750
JUDO CLUB DE MENNEVAL	104
LE TEMPS DES CERISES (MARIONNETTES)	1600
LES PAPILLONS BLANCS	104
LOISIRS ET CULTURE	2061
MUZAÏKA	150
PREVENTION ROUTIERE	65
RESTO DU COEUR	90
SECOURS POPULAIRE	400
SOCIETE DE PECHE	160
LES ETANGS DE SERQUIGNY	160
UNRPA	1868
PROVISIONS	600
TOTAL	43000

La commune de Serquigny s'engage auprès des associations qui font vivre les activités proposées aux habitants.



Le Conseil Municipal a décidé pour l'année 2014 de maintenir le montant des subventions aux associations.



Séance du 17 décembre 2013

● CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2013, le Conseil Municipal a décidé d'engager une consultation relative à la création, dans le parc de loisirs, d'une aire de jeux composée de deux espaces (2/6 ans) et (6/10 ans).

Ladite consultation s'est déroulée du 05 au 20 novembre 2013. Neuf candidats ont répondu. L'analyse a établi l'offre de la Société BOIS D'ORRAINE comme la moins-disante, d'un montant de 22 221,10 € HT (26 576,44 € TTC) pour la tranche ferme et de 36 001,35 € HT (43 057,61 € TTC) pour la tranche conditionnelle, le total pour les deux tranches s'élevant à 58 222,45 € HT soit 69 634,05 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer ce marché et tout document relatif.



● CONVENTION DE MANDAT PORTANT REALISATION D'AMENAGEMENT DE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du centre ville (tranche ferme et tranches conditionnelles), des aménagements de sécurité sont réalisés (plateaux surélevés, signalisation verticale et horizontale).

La commune réalise lesdits travaux pour le compte du Conseil Général de l'Eure. Il convient donc de passer une convention de mandat portant sur la réalisation d'aménagement de sécurité sur la route départementale.

Cette convention fixe les modalités de réalisation des aménagements ainsi que les conditions financières.

Le Conseil Municipal, approuve le projet de convention de mandat autorisant à réaliser les aménagements de sécurité sur la RD 133 et fixant le montant maximal de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police à 18 360 euros sans taxe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

● TRANSFERT DE PERSONNEL A L'INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Risle Charentonne et de l'Intercom Pays Beaumontais, la compétence suivante relèvera au 1^{er} janvier 2014 de la Communauté de Communes (actuellement compétence communale) :

« Activités scolaires

1. Animation musicale
 - En enseignement élémentaire
2. Initiation physique et sportive (à l'exclusion de la natation)
 - En enseignement élémentaire »

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne, de manière automatique et simultanée, le transfert des services, et donc des personnels, affectés à cette compétence, ainsi que le transfert des biens et des contrats.

Pour permettre la mise en œuvre de cette nouvelle compétence communautaire dans des conditions optimales à compter du 1^{er} janvier prochain, le Conseil Municipal décide le transfert des deux emplois ci-dessus à l'Intercom Risle et Charentonne à compter du 1^{er} janvier 2014.

Emplois transférés :

- Poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe de 23/35^{ème},
- Poste d'assistant d'enseignement artistique de 5/20^{ème}.

Séance du 17 décembre 2013 (suite)

● CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF/GARDERIE PERISCOLAIRE

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure participe au financement de la garderie périscolaire.

La Commune de Serquigny a signé une convention d'objectifs et de financement en 2010 pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Afin de prolonger ce partenariat, il convient de renouveler ladite convention pour une nouvelle période de 4 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.



● DÉGRÈVEMENT DE LA PART COMMUNALE SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Plusieurs usagers ont subi d'importantes fuites d'eau sur leurs canalisations.

Considérant que l'eau sur-consommée n'a pas été assainie, le Conseil Municipal décide d'exonérer les usagers concernés du paiement de la part communale sur l'assainissement dans la limite d'une franchise équivalente au double de la consommation annuelle habituelle (moyenne sur les trois dernières années) et d'exonérer certains usagers du paiement de la redevance d'assainissement sur une eau qui n'a pas été assainie ; pour ce qui concerne la sur-consommation. L'exploitant du réseau, la Société Véolia Eau, renoncera également à sa rémunération sur la partie assainissement.

● PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RISLE CHARENTONNE

Considérant qu'il convient de régulariser la situation juridique du bâtiment de l'école de musique avant la fusion de la Communauté de Communes Risle Charentonne et de l'Intercom Pays Beaumontais,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment sis 61 rue Max Carpentier affecté à l'école de musique.

● OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR GRDF

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de distribution de gaz, GRDF intervient sur le domaine public routier de la commune et qu'à ce titre, cette dernière peut percevoir une redevance.

Le Conseil Municipal, décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF pour l'année 2013 à la somme de 478,92 €.

● REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES OUVRAGES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privées.

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunication, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la Commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux.

Le Conseil Municipal, décide :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2013 selon les tarifs suivants :

- 40.00 € le km d'artère souterraine
- 53.33 € le km d'artère aérienne
- 26.66 € le m² d'emprise au sol des installations

- de réviser ces montants annuels au 1^{er} janvier de chaque année en application des dispositions de l'article R 20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

Séance du 14 mars 2014

● **APPROBATION DES COMPTES 2013**

Le début de séance a été consacré à l'examen et au vote des comptes administratifs 2013 de la commune, et du gîte.

(Le budget du service d'assainissement ayant été transféré à la nouvelle Intercom).

Pour la Commune, en 2013 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 543 268,70 € et en recettes à 1 858 865,91 €, dégageant ainsi un résultat positif de 315 597,21 €.

En investissement les dépenses ont été de 637 827,55 € de dépenses dont 532 742,72 € de travaux et les recettes de 1 046 334 01 €.

Pour le Gîte, les dépenses s'élèvent à 21 479,71 € et les recettes à 23 142,42 €. (Le gîte s'autofinancant par les réservations de l'année et ne coûtant rien au budget communal).

L'ensemble de ces comptes a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

● **PASSATION DE PLUSIEURS CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE SERQUIGNY ET L'INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE.**

Convention de prestation de service : Médiathèque, Services techniques, Restauration scolaire.

Convention de mise à disposition de locaux pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de l'accueil de loisirs et du Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM).

Convention de mise à disposition de personnel de l'Intercom à la Commune de Serquigny dans le cadre de l'enseignement musical en maternelle, de l'éducation sportive en maternelle et pour les activités périscolaires.

Convention d'occupation par le Département de l'Eure des locaux appartenant à la commune de Serquigny (RPAM / PMI).

● **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)**

Après avoir pris connaissance du bilan positif des missions réalisées depuis plusieurs mois par l'agent affecté sur ce poste, le Conseil Municipal décide d'augmenter son temps de travail hebdomadaire d'une heure.

● **SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA CANTINE**

Dans un souci de simplification administrative et afin de répondre à la demande des familles, la facturation mensuelle parvient directement au domicile des familles via l'émission d'un titre de recettes.

La vente de tickets de cantine a donc cessé depuis le 1^{er} janvier 2014.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il a été demandé aux familles de compléter un formulaire d'inscription.

Par ailleurs, afin de gérer au mieux les stocks d'alimentation et de prévoir au plus près des besoins des repas, en cas de restauration occasionnelle d'un enfant, il est désormais demandé aux parents de procéder à l'inscription de leurs enfants auprès de Mme DEROS, Chef cantinière au plus tard la veille avant 16 heures.

Nous rappelons que nous confectionnons les repas sur place avec notre personnel (environ 150 repas par jour en 3 services).

A noter que l'ensemble de ce mode de fonctionnement a recueilli l'assentiment des familles.

En conséquence, la régie de recettes de la cantine scolaire qui n'a plus lieu d'être et qui avait été créée initialement le 19 décembre 1978 est définitivement supprimée.

● **PASSATION D'UNE CONVENTION D'AFFILIATION AU SERVICE MÉDECINE DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE.**

Les agents municipaux font l'objet d'une surveillance médicale. Ils sont soumis à un examen médical au moment de l'embauche ainsi qu'à un examen périodique dont la fréquence est fixée par décret au Conseil d'Etat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'affiliation au service médecine du Centre de Gestion de l'Eure afin de permettre aux agents de la Commune d'avoir des visites systématiques, des visites de surveillance particulière ainsi que des examens complémentaires et vaccinations.

Séance du 18 avril 2014

- **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 (COMMUNE ET GÎTE), VOTE DES TAXES LOCALES 2014 ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014**
(voir détails page suivante)

- **TRANSFERT À L'INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES ASSAINISSEMENT**

L'Intercom Risle et Charentonne disposant depuis le 1^{er} janvier 2014 des budgets annexes « Assainissement Collectif », le Conseil Municipal approuve le transfert du résultat excédentaire de fonctionnement de 231 773, 89 € et le déficit d'investissement de 14 300,25 € à l'Intercom Risle et Charentonne.

- **TRAVAUX DU SIEGE 27**

Les candélabres et lanternes de la rue Max Carpentier, du carrefour avec la rue du Docteur Piau jusqu'au parking des écoles vont être remplacés par les mêmes candélabres que le reste de la traversée de Serquigny.

Le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) en assurera la maîtrise d'ouvrage au titre de ses missions statutaires et du fait du transfert de certaines compétences par la commune au SIEGE.

Le montant des travaux est estimé à 26 000 € HT, la participation de la commune, 20 % du montant HT, s'élève à 4 333,33 €.

- **ACQUISITION DE LA RUE DE LA GARE**

La SNCF a avisé la commune de son intention de vendre au profit de Serquigny, la parcelle cadastrée AI ° 195 p d'une superficie de 5 320 m² pour un montant de 12 000 €.

Cette voirie étant en très mauvais état, des travaux nécessaires à une réfection sont estimés à 100 000 €.

Le Conseil Municipal propose l'acquisition de la rue de la Gare pour un montant qui ne saurait excéder la somme de 4 000 € et sollicite dès à présent Monsieur le Président de la Région Haute Normandie pour obtenir des aides financières.



- **APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) présenté par Monsieur Le Maire. La Commune de Serquigny qui a choisi d'appliquer dès la rentrée scolaire 2013/2014, la réforme des rythmes scolaires s'engage dans l'élaboration d'un PEDT. Ce projet éducatif est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et des autres administrations concernées, des associations, des institutions culturelles et sportives, les représentants des parents d'élèves etc ...)

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Le PEDT est un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires.

- **TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE 2014**

Pour rappel, les recettes de la Commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat.

Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la stagnation des recettes, voire la baisse de certaines dotations de l'Etat, et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas opportun d'augmenter les impôts des ménages.

Aussi, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces derniers ont été calculés en tenant compte de la nouvelle répartition des impôts locaux et sont censés maintenir au même niveau tant l'imposition des ménages que les recettes des collectivités.

En conséquence les taux d'imposition communaux 2014 sont:

- Taxe d'habitation 14,65
- Taxe sur le Foncier Bâti 13,64
- Taxe sur le Foncier non Bâti 58,84
- Cotisation foncière des entreprises 15,29

Parc de loisirs



En 2012 pour des raisons de sécurité, l'aire de jeux du parc de loisirs a été démontée. Une nouvelle aire a été installée au début de cette année. Elle comprend deux espaces 2/8 ans et 3/12 ans avec un sol coulé amortissant les chutes, une clôture et un portillon. Le montant de cette opération s'est élevé à 90 000 €. Le mercredi 2 avril, Monsieur Le Maire et les membres du Conseil Municipal l'ont ouverte au public. Les enfants du centre de loisirs étaient présents pour couper le ruban et profiter les premiers de cet espace.

A cette occasion, il est bon de rappeler quelques règles d'utilisation de cet investissement coûteux :

- les adultes devront veiller aux comportements des enfants sous leur responsabilité ;
- l'aire de jeux est interdite aux chiens ;

- il est strictement défendu de fumer, boire et manger dans l'enceinte des espaces de jeux.

C'est dans l'utilisation citoyenne de cet espace que chaque enfant pourra pleinement en profiter.



Eclaircissement des bois communaux



Afin d'entretenir nos bois communaux, des éclaircies ont été réalisées l'hiver dernier.

Quelques coupes de bois ont été faites et vendues en 14 lots pour un total de 209 stères.

Plusieurs lots pourront de nouveau être proposés aux habitants de Serquigny pour continuer l'éclaircissement de ces bois.

La société COFOROUEST est également intervenue dans la partie « Bois des Grands Communaux » composée essentiellement de résineux permettant aux épicéas de se développer.

Avant l'hiver 2015/2016 sur une parcelle de bouleaux, une coupe pourrait être envisagée sur une surface d'un hectare, en vue de reboisement. Concernant l'emplacement de l'ancienne décharge des « Bruchettes », un reboisement est à l'étude après apport de compost ou de terre.



Centre ville 3^{ème} tranche

L'été marquera la fin des travaux de réhabilitation de la traversée de la commune.

La 3^{ème} tranche se termine donc dans la continuité des 2 premières.

L'objectif est double :

- En matière de sécurité, il convenait de travailler sur le cheminement et la sécurité des piétons (trottoirs, bordures, passages piétons, arrêts de bus), sur la vitesse excessive (modification des carrefours avec la RD24 au niveau du Pont de la Glacière et au carrefour avec la rue du Grand Hamel)
- Dans le souhait d'améliorer le cadre de vie et de dynamiser le centre-bourg, il était nécessaire de redonner une image dynamique et d'améliorer l'esthétisme.

Le montant estimatif des travaux pour cette tranche s'élève à 175 000 €

Ces travaux sont réalisés sans emprunt.

Eglise



Dans le cadre de la conservation de son patrimoine, la Commune de Serquigny avait décidé, il y a quelques mois d'engager un programme de restauration de son église. Une première tranche de travaux a été réalisée en mars/avril dernier, concernant uniquement des mesures conservatoires en couverture, charpente et maçonnerie. Pour la couverture, il s'agissait de la réparation et de la révision de l'ensemble des couvertures et zinguerie (Réparation de gouttières, remise en état des faitages, remplacement d'ardoises, consolidation des charpentes détériorées). Côté maçonnerie, une révision générale, des travaux de purge des têtes de contrefort et des corniches du clocher, vérification des tirants et passivation des fers, révision générale des parements, piquetage d'enduits et joints, rebouchage des fissures, et mise en place de fissuromètres. Ces travaux spectaculaires comme en témoignent ces photos ci-jointes, ont été principalement réalisés avec l'aide d'une nacelle permettant de s'élever à 33 mètres de hauteur. La Commune a également engagé les démarches auprès de la DRAC et du Conseil Général pour réaliser les travaux de la voute de la nef.

Loqueraie 3



La construction de la 3^{ème} tranche du lotissement « Loqueraie » comprenant 13 logements locatifs situés rue André Bertre se termine. Les premiers locataires ont fait leur entrée à la mi-juin.

Pré-Reception des logements en présence de l'Architecte M. DAVID, le responsable de chantier, L. PREVOST et A. COROUGE

Projets

● **Pôle médico-social** : après accord de l'architecte des Bâtiments de France, des modifications conséquentes sont intervenues dans le projet, la démolition totale du bâtiment existant étant acceptée.

Le projet consiste en la construction d'un Pôle médico-social et de 8 logements à l'emplacement du bâtiment en brique « désaffecté » (ancien haras) situé rue Max Carpentier en face de la garderie et du gîte.

Le projet est composé :

- d'un bâtiment central regroupant un centre médical avec la création de 3 salles de consultation et d'une micro-crèche ;
- de deux équipements implantés sur le front de rue, accueillant des activités recevant du public (pharmacie et une association) ;
- de 46 places de stationnement dont 6 places handicapées ;
- d'un espace paysagé ;
- de 8 logements collectifs (T2 et T3).

L'architecte en charge du projet de ce pôle travaille actuellement sur l'avancement de ce dossier.

● Ci-dessous quelques prévisions de travaux dans la commune en 2014

Travaux aux écoles : remplacement des fenêtres (façade sud + 3 portes) de l'école Louise Michel et Louis Pergaud, changement de radiateurs du restaurant scolaire côté maternelle.

Gendarmerie : remplacement du brûleur de la chaudière.

Salle des Fêtes : remplacement de sèche mains dans les toilettes.

Voirie : remise en état d'une passerelle du parc, aménagement pour les eaux pluviales rue du Docteur Piau et des caniveaux au Hameau de Courcelles, l'accotement Cavée Magnan, l'évacuation des eaux pluviales au niveau du pont SNCF.

Bâtiments communaux : travaux électriques sur différents bâtiments (salle des fêtes, mairie, stade, église), matériel informatique et logiciels mairie.

Aménagement du centre ville : signalétique et signalisation lumineuse.

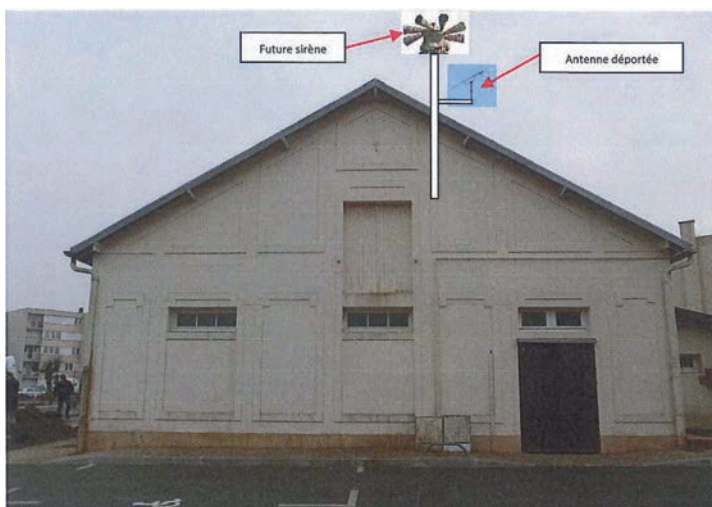
Médiathèque : renouvellement de l'espace multimédia, d'un sèche mains et pose d'un défibrillateur.

Cimetière : mise en place de cases supplémentaires au columbarium.

Eglise : remise en état du mouton de la cloche (pièce de bois qui supporte la cloche).

Installation d'un moyen d'alerte population

La préfecture de l'Eure a recensé la commune de Serquigny comme lieu de déploiement d'une nouvelle sirène. Celle-ci sera installée à la salle des fêtes. Les travaux sont pris en charge par l'Etat excepté le raccordement électrique. Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale en dotant les autorités de l'Etat mais aussi les communes d'un réseau d'alerte performant. Les services de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) qui repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces. La DGSCGC a élaboré une cotation nationale des zones d'alerte prenant en compte la population, sa densité, l'intensité cinétique et la prévisibilité du ou des risques, notre commune faisant partie des 640 zones d'alerte de priorité 1 sur un total 1744 pour l'ensemble du territoire métropolitain.



La DGSCGC a élaboré une cotation nationale des zones d'alerte prenant en compte la population, sa densité, l'intensité cinétique et la prévisibilité du ou des risques, notre commune faisant partie des 640 zones d'alerte de priorité 1 sur un total 1744 pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Le **12 novembre**, les élèves de l'école maternelle ont assisté à un spectacle de marionnettes intitulé « **SOS Terre** » financé par la commune. Ce spectacle coïncide avec le projet d'école qui est axé sur le respect de la planète et les 4 éléments.

Le **15 novembre**, les élèves des écoles élémentaire et maternelle se sont rendus à l'Exposition de Peinture à la Salle des Fêtes.

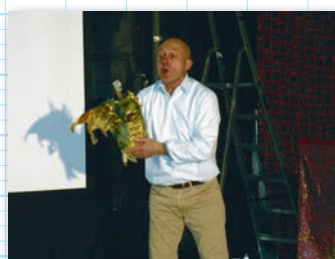
Comme chaque année un **goûter de Noël** a été organisé.

Les élèves de grande section de maternelle et de CP ont présenté des chants.

En **janvier** un **conte musical** a été organisé à la Médiathèque. Les élèves des classes de Mmes LESUEUR, BOULANGE, SIBOUT, HAAS et NOCTURE ont interprété les chants appris avec le professeur de musique Nathalie HARDY.

En **mars**, les **quatre éléments** sont revenus sur le devant de la scène grâce au spectacle « **Perrine et le Potier** ». Ce spectacle a été financé par la coopérative scolaire de l'école maternelle.

Le **28 mars**, un carnaval a été organisé entre les élèves de grande section et de CP. Un goûter composé de crêpes a été organisé à l'extérieur.



Le **9 avril**, les élèves de petite section ont visité le **Musée de Bernay**. Les enfants ont participé à l'atelier « **La main dans les tableaux** ». Le transport a été financé par la commune.

Le **10 avril**, les élèves de grande section ont assisté à la Salle des Fêtes de Bernay au spectacle « **Au pays des grenouilles** » organisé par les **Jeunesses Musicales de France**. Ce spectacle était interprété par deux comédiens. Spectacle financé par la coopérative scolaire et le transport par la commune.

Le **12 juin**, les élèves de la classe de M. GORDIEN visitaient la **caserne de pompiers** de Bernay.

Le **11 juin** toutes les classes de l'école élémentaire et le 30 juin, toutes les classes de l'école maternelle se sont rendues à **BIOTROPICA** au Val-de-Reuil. Les enfants ont participé à des ateliers axés sur les 4 éléments. Les élèves de petite section sur le thème de l'Eau et l'Air, de moyenne section sur le thème de l'Air, de moyenne et grande section sur le Feu et ceux de grande section sur la Terre.

Fin juin, les élèves de l'école élémentaire sont partis en **randonnée**. Un pique-nique a été organisé avec l'école de Fontaine l'Abbé.

Rappelons également que les élèves du CE1 au CM2 se rendent plusieurs fois dans l'année à la **piscine** de Bernay pour s'initier à la natation ou se perfectionner. Tous les enfants se rendent une fois par mois à la **Médiathèque** afin que tous aient accès à la lecture.

La richesse et la diversité des activités et sorties proposées confirment bien la volonté de l'équipe municipale de mettre la jeunesse et l'éducation au cœur de ses priorités.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place à la rentrée scolaire 2013/2014. Des projets d'animation ont été réalisés avec pour objectif d'offrir un service de qualité où l'enfant est au coeur de l'action, tout en respectant son rythme de vie. Il s'agit aussi de créer du lien entre les écoles, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, la médiathèque et les associations sportives présentes sur le territoire. Les activités du temps libre éducatif ont lieu de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis au sein des deux établissements scolaires de Serquigny. Les inscriptions à ces activités se font au trimestre et peuvent être modulables. Les familles sont informées par des courriers trimestriels. Aucune participation financière n'est demandée aux familles, la commune de Serquigny prend tous les frais à sa charge.



AIDE AUX DEVOIRS : 80 enfants par semaine	Ateliers SPORT (Pétanque, Football, Handball...): 153 enfants par semaine	Atelier INFORMATIQUE : 63 enfants par semaine	Atelier TRAVAUX MANUELS : 88 enfants par semaine
Ateliers JEUX : 127 enfants par semaine	Atelier NATURE & DECOUVERTE : 33 enfants par semaine	Atelier PERCUSSION : 24 enfants par semaine	Atelier ECRITURE : 9 enfants par semaine
Atelier LOISIRS CREATIFS : 33 enfants par semaine	Atelier DANSE AFRICAINE : 34 enfants par semaine	Atelier THEATRE : 19 enfants par semaine	Ateliers LECTURE PLAISIR : 126 enfants par semaine
			Atelier EVOLUTION : 86 enfants par semaine

● **LES OBJECTIFS EDUCATIFS POURSUIVIS**

- permettre aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences,
- favoriser le dialogue, l'échange et la convivialité,
- valoriser les compétences de l'enfant,
- favoriser la découverte et la pratique d'activités variées,
- favoriser l'accès à des loisirs socio-éducatifs de qualité et de proximité,
- permettre le développement du sens critique par l'ouverture culturelle,
- privilégier l'organisation d'un accueil souple et compatible avec les besoins de l'enfant,
- aménager l'espace pour recevoir l'enfant et sa famille dans de bonnes conditions,
- favoriser la qualité de l'accueil et de l'encadrement,
- encourager au respect de la nature et de l'environnement.

● **« Les moyens mis en œuvre :**

- Des encadrants qualifiés : 8 professeurs des écoles, 17 employés communaux, 3 associations sportives, 5 intervenants extérieurs...
- Des locaux adaptés : Le groupe scolaire d'une surface totale de 770 m², la Médiathèque, le Gymnase, le Local Jeunes... »



Les Arts Plastiques au service de la Sécurité

Commémoration du 8 mai



ACPG - CATM - TOE



Discours de M. LEFEVRE
Président des Anciens Combattants



Les élèves de l'école élémentaire accompagnés
de leur directrice sont venus honorer la mémoire
des victimes de guerre.



Dépôt de gerbe des Anciens Combattants,
des élus représentés par Monsieur Le Maire
et les Conseillers Municipaux Philippe DANNEELS
et Déborah COSTENOBLE

Quelques dates à retenir pour l'association ACPG-CATM-TOE:

Voyage annuel de l'association prévu le 26 septembre 2014 à Paris

Au programme :

Le matin : croisière sur la Seine « Canal St Martin »,

Après midi : Visite du Sénat « Palais du Luxembourg »

Cérémonies du Souvenir du 11 novembre et du 5 décembre.

Invitons nous à l'UNRPA

L'assemblée générale du club s'est déroulée le vendredi 10 janvier 2014 où 50 personnes s'étaient réunies pour écouter le bilan de l'année 2013, réélire le bureau et partager dans une ambiance conviviale la galette des rois.

Le 7 février, les membres du club fêtaient la chandeleur autour d'une bolée de cidre.

Le 27 avril tous se retrouvaient à la salle des fêtes pour le traditionnel repas préparé par M. HAMIREAU traiteur. La présidente Rosa QUIER a régalé les convives par un tour de chant, puis place à la danse.

Comme à son habitude depuis 2010, le club a organisé « La Foire à Tout » autour de la médiathèque le dimanche 1^{er} juin en partenariat avec le Conseil Général et la commune à l'occasion de la 10^{ème} édition de la Fête de la Peinture.

Une soixantaine de personnes ont répondu « présent » au barbecue du 14 juin à Launay, puis chacun partira en vacances.

Prochaines manifestations :

- reprise du club le vendredi 5 septembre
- le 27 septembre aura lieu un buffet champêtre agrémenté d'une tombola
- le samedi 22 novembre, venez déguster le bourguignon de Rosa accompagné de Beaujolais nouveau à la Salle des Fêtes de Serquigny
- le jeudi 27 novembre tous en route pour le spectacle « Ménilmontant » au Cadran d'Evreux



Rappel

Le club UNRPA se réunit à la salle expo de la Médiathèque tous les quinze jours le vendredi après midi.

● Samedi 12 JUILLET 2014 à partir de 21h à la Salle des Fêtes, La commune de Serquigny vous propose un one-man-show « **ThibOH !** »

Jeune humoriste de 27 ans, Thibaut MARCHAND s'est inspiré de nombreux humoristes, tels que Elie Semoun, Pierre Palmade, Franck Dubosc, ...pour écrire ses sketches et créer entre autre son one-man-show.

Abordant les bizarreries de la vie et nos relations aux autres, thibOH ! est un spectacle qui vous offrira un bon moment de rire pour en sortir plus heureux.

● A 23h, le spectacle sera suivi d'un grand feu d'artifice tiré dans le parc municipal offert par la commune et le Comité des Fêtes.



Thibaut Marchand nous tire un portrait acidulé de notre époque.

Il nous brosse le portrait fictif du créateur de Bob l'Eponge, nous rappelle au bon souvenir des premières consoles de jeu vidéo, les premiers téléphones portables, ou laisse apparaître quelques talents d'imitateur de manière fugace.

Thibaut Marchand offre un moment de rire à sourire, qui s'adresse à tous les âges. Dans son one-man-show, Thibaut navigue entre stand-up et sketches dans lesquels il interprète des personnages atypiques dans des situations absurdes.

Un spectacle pour rire dont vous ne ressortirez pas plus intelligent mais peut-être plus heureux.

Entrée Gratuite. Venez nombreux !

● Dimanche 13 JUILLET 2014 à partir de 14h30, le Comité des Fêtes a le plaisir de vous accueillir sur le champ de foire pour des animations offertes aux enfants (structures gonflables, maquillage, clown ...). A 16h00, grand spectacle, offert par le Comité des Fêtes, à la Salle des Fêtes, la comédie musicale « **Les hommes de Piaf** ».

Ce grand spectacle évoque les histoires d'amour de l'artiste française la plus célèbre au monde, Edith Piaf.

La compagnie, « Le Théâtre de la Cerisaie », s'est inspirée de son autobiographie « Ma vie » pour créer ce spectacle. Dans son autobiographie, Edith Piaf raconte ses amours passionnés et tumultueux avec Paul Meurisse, Yves Montand, Raymond Asso, ses 2 mariages avec Jacques Pills et Théo Sarapo et bien sûr sa courte et tragique histoire avec Marcel Cerdan.

Les mots d'Edith Piaf sont totalement revisités à la « Made in Normandie » par les 12 artistes qui composent cette compagnie.

Entrée Gratuite. Venez nombreux !



● Lundi 14 JUILLET 2014

Comme chaque année, le Comité des Fêtes organise son traditionnel repas champêtre. Le repas est préparé par les membres et animé par un Disc Jockey.

Le Comité des Fêtes aura le plaisir de vous recevoir à partir de 12h30.

Vous pouvez effectuer vos réservations auprès de Mme COSTENOBLE au 02 32 45 20 90

Venez nombreux à ces manifestations !

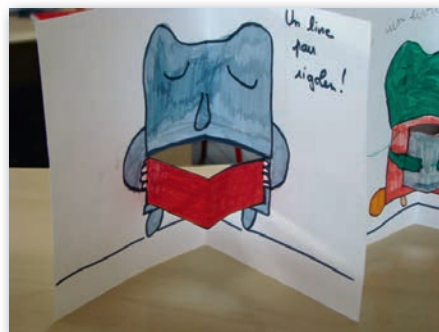


● Bref retour sur les animations passées :

● Les enfants des écoles ont présenté à leurs camarades et professeurs un spectacle de contes en musique dans la salle polyvalente de la Médiathèque avec leur intervenante Nathalie Hardy.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place dès la rentrée scolaire 2013/2014, après la découverte de plusieurs livres animés (livres géants, en relief, à toucher, Kamishibai...), les enfants de l'atelier « Lecture-Plaisir » à la Médiathèque se sont inspirés du livre animé « Ce livre-là » de Malika Doray (voir ci-dessous) pour créer leur propre dessin, illustré par une phrase « un livre pour ... ».

Et voici le résultat :



● **En mars**, pour « le Printemps des Poètes », le spectacle « Fabulae » par la Cie Skal a réuni une soixantaine de personnes à la salle des Fêtes de Serquigny. Adultes et enfants sont ressortis enchantés de cette interprétation originale de fables de La Fontaine.



● **En avril et mai**, Marion a proposé, dans le cadre de sa formation « BPJEPS Tous publics », plusieurs ateliers aux aînés pour parler des métiers qu'ils exerçaient dans le passé. Plusieurs personnes ont répondu présent. Un journal retraçant leur parcours sera consultable à la Médiathèque.

● **Le dimanche 1er juin**, « La Fête de la Peinture » a eu lieu à la Médiathèque avec des expositions de tableaux de plusieurs peintres, des ateliers de peinture ont été proposés par Morgane du RPAM et Sandra du Centre de Loisirs pour les tout-petits et les enfants.

● Une Foire à Tout a été organisée par l'UNRPA.

● La Fête de la musique s'est déroulée à proximité de la Médiathèque avec un concert de Groov'X Cube.

Les rendez-vous de la bibliothèque hors les murs en juillet 2014

Jeudi 3 juillet et mardi 8 juillet 2014

10h à 11h30 : lectures partagées d'albums avec les parents, assistantes maternelles et les enfants de moins de 3 ans dans le parc de Serquigny, à proximité des jeux pour enfants.

Jeudi 10 juillet 2014

10h à 11h30 : lectures partagées d'albums avec les parents, assistantes maternelles, les enfants de moins de 3 ans, les animateurs et les enfants du centre de loisirs de Serquigny dans le parc de Serquigny, à proximité des jeux pour enfants.



En novembre 2014

Projection du film « Entrée du Personnel » de Manuela Frésil (59 mn) dans le cadre de la manifestation du mois du film documentaire, avec la venue de la réalisatrice (sous réserve).



Synopsis :

« L'abattoir est loin de tout, tout au bout de la zone industrielle.

Au début, on pense qu'on ne va pas rester.

Mais on change seulement de poste, de service.

On veut une vie normale.

Une maison a été achetée, des enfants sont nés.

On s'obstine, on s'arc-boute.

On a mal le jour, on a mal la nuit, on a mal tout le temps.

On tient quand même, jusqu'au jour où l'on ne tient plus.

C'est les articulations qui lâchent. Les nerfs qui lâchent.

Alors l'usine vous licencie.

A moins qu'entre temps on ne soit passé chef, et que l'on impose maintenant aux autres ce que l'on ne supportait plus soi-même. Mais on peut aussi choisir de refuser cela. »

« Entrée du personnel » a été réalisé à partir de récits de vie de salariés et de scènes tournées dans de grands abattoirs industriels, sous la surveillance des patrons.

Samedi 20 décembre 2014

Le Père Noël déambulera dans les rues de Serquigny de 14h à 15h et RDV pour « l'heure du conte de Noël » à 15h avec Micheline Lesieur.



Sans oublier :

La possibilité :

- D'emprunter l'une des deux liseuses disponibles au prêt à la médiathèque
- D'accéder à la Médiathèque Numérique via Internet
- De consulter un des 6 postes équipés de Word, Excel, Publisher et internet de l'espace multimédia de la médiathèque.

Le club de pétanque



Le 14 février dernier, avait lieu à l'Hôtel de Ville une cérémonie de remise de trophées aux joueurs du club de pétanque local en présence de Gilbert le MOËL, Président du Comité de l'Eure et d'Alain THOMAS, Vice-Président responsable des championnats zone Ouest, de Monsieur le Maire et des membres du Conseil Municipal.

L'entente cycliste de Serquigny



Monsieur Le Maire prêt à donner le départ



L'arrivée dans le bas de la côte St Georges



Le podium

Dimanche 13 avril, une centaine de coureurs était venue dans notre commune prendre le départ de la Course organisée par l'Entente Cycliste de Serquigny. Les départementaux 1 et 2 avaient à parcourir 10 fois le circuit de 7,5 kms, c'est un coureur du club du Neubourg, Sébastien PARENT qui remportait la course tandis que dans la catégorie des départementaux 3 et 4, Jean-Yves SALIC du VC Pont-Audemer gagnait l'épreuve. Bravo aux organisateurs pour ce spectacle !

Judo club de Serquigny-Menneval



Les enfants de notre Commune et de ses alentours âgés de 6 ans à 13 ans peuvent pratiquer le Judo à Serquigny encadrés par Stéphane VEILLOT ceinture noire 2^{ème} DAN.

Il anime les cours au gymnase communautaire tous les mercredis de 12h30 à 14h.

Pour tout renseignement, prendre contact avec le Judo Club de Menneval au 06 14 91 42 36 ou menneval.judo@orange.fr

Tennis

A Serquigny, si vous le souhaitez, vous pouvez pratiquer le tennis sur les 2 terrains communaux.

Vous pourrez échanger quelques balles en famille ou entre amis en toute autonomie.

Pour cela, prenez contact avec Eric LEFEBVRE au 02 32 44 17 64.



Le football club Serquigny-Nassandres



Le club de football compte en 2014, 212 licenciés répartis dans différentes catégories encadrées chacune par un responsable technique.

L'objectif de la saison 2013/2014 fut surtout de confirmer et consolider les très bons résultats de toutes les catégories obtenus l'année dernière. L'objectif a été atteint dans la plus part des catégories. Bravo aux joueurs et dirigeants. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des catégories, leur classement à l'issue de la saison et les coordonnées des responsables :

Catégories	Nom du championnat	Résultat 2013/2014	Responsables	Coordonnées
Matinaux	Critérium du matin	9 ^{ème} Groupe D	Gilles Naveau	06 23 49 23 00
Séniors A	Promotion d'honneur	5 ^{ème} place	Thomas Moutardier	06 21 72 07 54
Séniors B	Promtion d'Excellence	8 ^{ème} place	Jean-Michel Le Palmec	06 61 10 81 91
Séniors C	3 ^{ème} Division	2 ^{ème} place en 3 ^{ème} division	Fabien George	06 06 73 40 28
U18	1 ^{ère} Division	3 ^{ème} place en 2 ^{ème} division	Pierre Pylouster	06 85 69 96 54
U15 A	1 ^{ère} Division	3 ^{ème} place en 1 ^{ère} division	Frédéric Moigne	06 82 30 26 52
U15 B	2 ^{ème} Division	8 ^{ème} en 2 ^{ème} division	Frédéric Moigne	06 82 30 26 52
U13 A	2 ^{ème} Division	2 ^{ème} place en 2 ^{ème} division	Julien Vinette	06 64 25 09 89
U13 B	3 ^{ème} Division	1 ^{er} place en 3 ^{ème} division	Julien Vinette	06 64 25 09 89
U11	Poule unique	Pas de classement	Cédric Gaudin	06 72 53 36 68
U9	Poule unique	Pas de classement	Pierre Pylouster	06 85 69 96 54
U7	Poule unique	Pas de classement	Pierre Pylouster	06 85 69 96 54

Les 10 kms de Serquigny

Organisée par la Commission des sports de la Commune, la 23^{ème} édition de la course pédestre « Les 10 kms de Serquigny » aura lieu cette année le dimanche 12 octobre à partir de 10 h, comme habituellement dans le quartier du Bourg aux Oues. Faisant partie du « Challenge Bitume 27 » depuis une quinzaine d'années, la course de Serquigny sera cette année la dernière des 12 épreuves du challenge.



Cette course est ouverte à tous, licenciés et non licenciés de plus de 16 ans, munis d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied en compétition. Rien ne vous oblige à effectuer les 12 courses du challenge, il est possible de ne participer qu'à la course de Serquigny.

Pour vous inscrire rendez vous à 9h à la salle des fêtes le 12 octobre prochain, prix de l'inscription 7 € par coureur. Un tee-shirt souvenir est offert à chaque participant, coupes et lots pour les trois premiers de chaque catégorie et nombreux lots par tirage au sort.

Alors entraînez-vous tout l'été pour être fin prêt pour le départ de la course !

Gym

Les habitants de Serquigny et des Communes environnantes ont la possibilité de pratiquer la gymnastique au gymnase intercommunal avec « l'Association Loisirs et Culture ». Deux animatrices diplômées interviennent sur 4 heures, 3 heures pour les adultes avec Céline MORIANCOURT et 1 heure pour les seniors avec Valérie GOSSELIN. Ces séances ont lieu :

- o le lundi de 18 h à 19 h pour les adultes
- o le mardi de 9 h à 10 h pour les adultes et de 10 h à 11h pour les seniors
- o le mercredi de 18 h à 19 h pour les adultes

La cotisation GV est de 90 €/an pour 1 ou 2 séances / semaine et de 106 €/an pour 3 séances/semaine.

L'association offre des facilités de paiement pour vous acquitter de votre cotisation.

La saison commence le lundi 8 septembre 2014.

- 2 séances sont offertes gratuitement pour venir découvrir la gym volontaire !

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses rejoindre l'atelier GV.

Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée

Rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : mairie@serquigny.fr

PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**

ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et vendredi matin avec un décalage d'une journée en cas de jour férié.

Attention nouveaux horaires Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : 14 h - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Jeudi : 9 h - 12 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 9 h - 12 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Tri sélectif : ramassage des déchets ménagers recyclables (sacs jaunes) tous les vendredis

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme LESUEUR 02 32 44 12 00

Ecole élémentaire

Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6 h 45,**
le soir jusqu'à 18 h 30

Cantine scolaire 02 32 44 14 00

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 810 333 027

Urgence Gaz 0 800 473 333 ou 0 972 675 027 (24h/24h)

Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.**

Départ du courrier en semaine à 16 h, le samedi à 12 h.

Gendarmerie 02 32 44 10 17

Ouverture le mardi, jeudi et samedi de 14 h à 18 h.

SNCF 0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **du lundi au vendredi de 5 h 45 à 12 h 15 et de 12 h 40 à 18 h 50 ; le samedi de 6 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 55 à 19 h 45; le dimanche et les jours fériés de 10 h à 13 h 15 et de 15 h à 19 h 45 (sous réserves de modifications par la SNCF)**

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)



Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

SANTÉ

Médecine générale

Dr BOURGEOIS 02 32 44 10 05
5, rue de Normandie

Dr DESEINE 02 32 25 59 39
35, rue Max Carpentier

Chirurgien-dentiste

Dr GAUTIER 02 32 44 13 64
1, avenue Pierre Sémard

Infirmières

Mme MEGRET, Mme BACKX,
Mme MUTTI, Mme QUENTIN,
Mme DESOMBRE
33, rue Max Carpentier 02 32 46 51 34

Mme BOUCHARD
3 place Etienne Touzeau 02 32 45 12 19

Kinésithérapeute

M. WOJDYLO 02 32 44 61 83
15 rue de Normandie

Pédicure podologue

Mme LAISNEY 02 32 58 61 38
33, rue Max Carpentier

Taxis-ambulances Serquigny

1 rue de Picardie 02 32 44 10 69

Pharmacie

Mme MONTRON 02 32 44 14 75
Rue Max Carpentier
Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et
de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le samedi

POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15
Pour les Possesseurs de portables
Composer le 112
SAMU SOCIAL 115
Allo Enfance Maltraitée 119
Centre d'information Droits des Femmes :
02 32 33 44 56



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR):

Aides ménagères pour les personnes âgées,
travailleuses familiales pour les mères de fa-
mille, auxiliaires de vie pour les handicapés,
Si besoin prendre rendez-vous au
06 56 70 07 42

ADMR EVREUX 02 32 39 80 80

LA MÉDIATHÈQUE

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

Ouverture

Lundi de 16 h30 à 18 h (en périodes scolaires)

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 16 h30 à 18 h

Vendredi de 16 h30 à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de l'Eure à la médiathèque de Serquigny

Entretien individuel (sans inscription) le
mercredi de 9 h à 12 h Les ateliers recherche
d'emploi (sur inscription) les mercredis de 14 h
à 16 h 30

Pour toute information :

Mission Locale de Bernay : 02 32 43 36 80



Intercom Risle et Charentonne

Bureaux :

41 rue Jules Prior 27170 Beaumont Le Roger
Tél. : 02 32 45 47 85 – Fax : 02 32 45 00 79

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Fermeture le vendredi à 17 h 00

Antenne de Serquigny

11 rue de Normandie 27470 Serquigny

Tél. : 02 32 45 77 77 – Fax : 02 32 43 10 52

TOURISME LOISIRS

Gîte d'étape de Serquigny : informations et
réservations à la mairie de Serquigny

Tennis-municipal : inscriptions et réservations
auprès de M. Eric LEFEBVRE (tel : 02 32 44 17 64)

Ce trente Huitième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune. Il a été réalisé par les membres de la Commission Information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention de Eric LEFEBVRE

Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants



Sabrina BENARD
Maître Artisan Fleuriste,
cadeaux décoration
59 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
Tel.: 02 32 44 10 53

Horaires d'ouverture
du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et
de 14h30 à 19h
Vendredi et samedi de 9h à 12h30 et
de 14h30 à 20h
Dimanche de 9h à 12h45

Cédric LÉBOUC
POISSONNERIE
10 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
Tel.: 02 32 47 60 04

Horaires d'ouverture
du mardi au vendredi de 8h30 à 13h et
de 14h30 à 19h30
samedi de 8h30 à 19h30
dimanche de 9h à 13h



Aléxis ROGER
Maître Artisan Boulanger
44 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
Tel.: 02 32 45 00 53

Horaires d'ouverture
du mardi au samedi de 7h à 13h15 et
de 15h15 à 19h
dimanche de 7h à 13h

